Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Considérer également la section portant sur l'intimidation ou la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Nom de l'établissement : Centre de formation professionnelle de l'Émergence

Date d'évaluation du plan de lutte : 26 mai 2026

Date du CE : 10 juin 2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation (portrait)

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation?
- Est-ce que les sources de données utilisées sont multiples et variées (ex : données de perception, questionnaires validés, données SPI…)?

Commentaires : La collecte de données à été fait au mois d'avril 2026 par le questionnaire validé par la recherche sur la sécurité, le bien-être et la violence à l'école (QSVE-BE).

Actions à poser afin de mettre à jour le portrait de situation :

Analyser les données du QSVE-BE pour mettre à jour le portrait de situation et les priorités du prochain plan de lutte.

Mesures de prévention

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en œuvre?
- Les mesures choisies respectent-elles les conditions d'efficacité ? (planifiées de manières concertée, appropriées au niveau de développement, engageantes pour les élèves, continues et réinvesties en cours d'année)
- Les mesures choisies tiennent compte de la réalité du milieu et des ressources disponibles?
- Les mesures prévoient la formation d'un 2e intervenant, qu'une personne formée VACS et SEXTO (secondaire)?

Commentaires :

Plusieurs tournées de classe de la TTS auprès des élèves pour sensibiliser sur les différentes formes de violence et d'intimidation et rappel de la démarche de dénonciation.

Présentation auprès du personnel scolaire à deux reprises lors de journées pédagogiques pour sensibiliser sur les différentes formes de violence et d'intimidation, rappel de la démarche de dénonciation ainsi que l'intervention à faire lorsqu'ils sont témoins d'une situation.

Offre de partenaires externes (infirmière scolaire, les éclaireurs, l'AXE) sur différents sujets de prévention (ex: kiosque, ateliers, rencontre individuelle, etc.).

- Les mesures tiennent compte des priorités? Si oui, comment?

Augmenter les connaissances des élèves et du personnel pour reconnaître les différentes formes de violence et d'intimidation.

Augmenter le sentiment de compétences des élèves et du personnel à dénoncer les situations et à intervenir lorsqu'ils sont témoins d'une situation.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ▣

Modifications à apporter :

Il serait intéressant d'avoir une modalité pour communiquer les informations pertinentes aux élèves lors de mois/semaines/journées thématiques et promouvoir les ressources et organismes de la région.

Impliquer les élèves dans la recherche de solutions.

Collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents?
- Les parents sont-ils bien informés du contenu du plan de lutte?
- Les parents sont-ils impliqués dans la recherche de solutions à la suite d'une situation?

Commentaires :

L'information concernant le plan de lutte, les mécanismes pour dénoncer une situation ainsi que le processus de plainte est à jour sur notre site internet.

Nous impliquons les parents dans la recherche de solutions lors de situations problématiques.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes?
- Les modalités ont-elles été diffusées?

Commentaires :

Les modalités ont été diffusées par une tournée de classe de la TTS ainsi que lors des rencontres d'accueil.

Cependant, le code QR mis en place en début d'année n'a pas été utilisé bien qu'il y ait eu un rappel de la part de la TTS. Les dénonciations ont été formulées directement à la TTS et/ou la direction de l'école.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Se questionner sur les modalités pour communiquer les informations aux élèves lors des entrées individualisées (ex : par Moodle)

Mesures visant à assurer la confidentialité

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes?
- La confidentialité est-elle assurée lors des situations?
- Est-ce que les informations recueillis sont conservées adéquatement afin de respecter la confidentialité?

Commentaires :

Les mesures mises en place sont efficaces et suffisantes.

Les informations concernant une situation de violence ou d'intimidation sont transmises seulement aux personnes concernées. La consignation des informations se fait dans l'outil désigné par l'école (TOSCA) et est consultée par les personnes concernées.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Est-ce que le personnel connaît les actions à mettre en place selon leur rôle (1er et 2e intervenant)?
- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement?
- Est-ce que le protocole d'intervention VACS est diffusé et appliqué par le personnel?

Commentaires :

Les rencontres de la TTS ont permis au personnel de mieux cerner leur rôle et leurs responsabilités lors des situations de violence et d'intimidation ainsi que celles de la TTS (2e intervenant).

Les rencontres de vigie du programme SASI (pavillon 2801) et les rencontres de tutorat (pavillon 1415) permet aux enseignants et à la TTS de faire le suivi des différents événements concernant les élèves. Cet espace permet aux membres du personnel de questionner plus régulièrement la TTS sur les différents situations vécues.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Mesures de soutien ou d’encadrement (pour tous les élèves impliqués)

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d’agir?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu’ils ont joué?

Commentaires :

La tournée de classe de la TTS a permis d'offrir à tous les élèves de mieux comprendre les différentes types de violence et à dénoncer lorsqu'ils sont témoins ou victimes d'une situation.

Les rencontres individuelles avec la TTS peut aider les élèves impliqués à augmenter leurs compétences personnelles et sociales pour réagir lors de futures situations (ex : confiance en soi, pouvoir d'agir, tolérance, etc.).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Sanctions disciplinaires

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes?

Commentaires :

Les mesures graduées mises en place permettent d'assurer la sécurité du milieu et des élèves impliqués et ainsi faire le suivi des situations.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Suivi des signalements et des plaintes

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Les mesures sont mises en place de manière graduée en tenant compte du contexte, de la gravité et de la fréquence des gestes. L'objectif est de s'assurer que les situations se terminent.

La consignation des événements est fait dans l'outil désigné par le Centre (TOSCA).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Autres actions spécifiques aux violences à caractère sexuel

1° des activités de formations obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation individuelle obligatoire a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel, en début ou en cours d'année?

La direction s'est-elle assurée que tout son personnel avait suivi la formation?

Le suivi des formations a-t-il été effectué dans l'outil prévu? (Formulaire engagement Intranet)

Commentaires :

La formation individuelle obligatoire a été offerte à l'ensemble du personnel et des rappels ont été effectués par l'équipe de gestion. Quelques uns demeurent sans l'avoir fait, donc des interventions individualisées seront faites.

La liste des personnes formées est à jour.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel. Pistes de questionnement :

- Des mesures de sécurité spécifiques ont-elles été identifiées concernant la prévention des VACS?
- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte?

Commentaires :

Les mesures de sécurité sont appliquées tel que prévues dans le plan de lutte.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :